

POJET DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
(Session ordinaire du 09/03/2018)

L'an deux mil dix-huit, le 09 mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe CHARPENTIER, le Maire.
(Date d'affichage et de convocation : 28/02/2018).

Présents : 08

Mme ANDRINO Alexandra, M. CHARPENTIER Philippe, M. HOMBOURGER Bernard, Mme LECONTE Valérie, M. PAPAZIAN Gil, M. SIMEON Éric, Mme VANDEWINCKELE Fabienne, Mme Maryse RIGNAULT.

Pouvoirs 03:

Mme COULOT Corinne donne pouvoir à M. HOMBOURGER Bernard.
M. DE WULF Henri donne pouvoir à M. CHARPENTIER Philippe.
M. ROCHE Benoît donne pouvoir à Mme LECONTE Valérie.

Secrétaire de séance : Mme VANDEWINCKELE Fabienne.

Assistée par Mme RAPP Sandrine.

– ORDRE DU JOUR –

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur CHARPENTIER Philippe, Maire.

- Délibération : Nomination du secrétaire de séance.
 - Délibération : Approbation du compte rendu du 09/02/2018.
 - Délibération : Approbation de l'ordre du jour de la séance du 09/03/2018.
 - Délibération : SDESM : Maintenance Eclairage Public 2018-2022.
 - Délibération : SDESM : Enfouissement du réseau électrique – programme des travaux 2019.
- Compte-rendu des commissions.
Questions diverses.

Délibération n°08/2018: Nomination du secrétaire de séance du 2018.

Le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Les membres du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **NOMMENT** Mme VANDEWINCKELE Fabienne en tant que secrétaire de séance.

Délibération n°09/2018: Approbation du compte rendu du 09 février 2018.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 09 février 2018 ayant été adressé en date du 16 février 2018 à l'ensemble des élus. Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations à formuler. Aucune observation n'est déclarée.

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **APROUVENT** le compte-rendu du conseil municipal du 09 février 2018.

Délibération n°10/2018 : Approbation de l'ordre du jour de la séance du 09 mars 2018

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance tel que précisé dans la convocation envoyée et affichée en date du 28 février 2018.

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **APPROUVENT** l'ordre du jour de la séance.

Délibération n°11/2018 : SDESM : Maintenance éclairage public 2018-2022**OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDES – CHOIX DE LA FORMULE**

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics

Vu l'article L.2212-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui charge le Maire de la police municipale.

Vu l'article L.2212-2 du CGCT relatif à la police municipale dont l'objet est « d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques », et notamment l'alinéa 1° dans sa partie relative à l'éclairage.

Vu les responsabilités du Chargé d'Exploitation des installations électriques relatives à la norme technique NFC 18-510.

Vu la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, et notamment son article 41.

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.583-1 à L.583-5.

Vu le décret n°2011-831 du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses.

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-joint en annexe.

CONSIDERANT que la commune de Limoges-Fourches est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

CONSIDERANT que le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) assurait une prestation dans le cadre de l'entretien et la maintenance de l'éclairage public de ses communes adhérentes ;

CONSIDERANT que le SDESM souhaite poursuivre cette prestation dans l'intérêt des dites communes ;

CONSIDERANT que le SDESM propose de coordonner un groupement de commande et serait pilote de cette prestation dans l'intérêt des dites communes ;

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDENT d'adhérer au groupement de commandes ;

APPROUVENT les termes de la convention constitutive et ses annexes ;

AUTORISENT le Maire à signer ladite convention constitutive ;

DECIDENT DE CHOISIR :

x	FORMULE A
	FORMULE B

DISENT que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget primitif pour la réalisation des prestations de services et de travaux

[Délibération n°12/2018 : SDESM : Enfouissement du réseau électrique – Programme des travaux 2019 – annule et remplace délibération n°101/2017.](#)

OBJET : TRAVAUX ENFOUISSEMENT RUE DE MAUNY.

CONSIDERANT l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013 n°31 du 18 mars 2013 relatif à la création du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne,

CONSIDERANT que la commune de Limoges-Fourches est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

CONSIDERANT l'avant-projet sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'enfouissement des réseaux de la rue de Mauny,

CONSIDERANT l'annulation et le remplacement de la délibération n°101/2017 votée en date du 15/12/2017,

CONSIDERANT l'annulation et le remplacement de la convention signée en date du 31/12/2017,

Le montant des travaux est estimé d'après l'avant-projet sommaire pour la haute tension à **118 609.10 € HT**, pour une longueur de réseau de 540 ml sur le domaine public.

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVENT le programme des travaux et les modalités financières.

DELEGUENT la maîtrise d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public du SDESM.

DEMANDENT au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux haute tension de la rue de Mauny.

DISENT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de la réalisation des travaux.

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer les conventions financières relatives à la réalisation des travaux jointes en annexe et les éventuels annexes.

QUESTIONS DIVERSES

Plateforme de Melun Villaroche :

Le permis de construire de la société ZODIAC EQUIPMENT a été accordé en date du 13/02/2018.

CAMVS – Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine :

Une réunion s'est tenue avec Mme ABOLLIVIER, Préfète de Seine et Marne qui a rappelé aux membres du Bureau des communes de la CAMVS qu'ils n'avaient toujours pas pris position concernant le schéma d'accueil des Gens du Voyage. De ce fait, Mme la Préfète a retenu deux terrains d'accueil qui sont situés à Dammarie-Les-Lys et Boissise-Le-Roi. Si aucune proposition n'est contrefaite, Mme la Préfète imposera le choix des deux terrains nommés ci-dessus.

Dossier VOIE VERTE :

Nous avons reçu la confirmation de notification d'examen du dossier concernant la Voie Verte pour la séance du 16 mars 2018.

Dossier Jules PELLETIER :

Le dossier d'études de la rue Jules PELLETIER est complet. Les travaux de réhabilitation de la défense incendie, de la voirie et du réseau d'eau pluviales sont à inscrire au budget 2018.

Application PANNEAUPOCKET :

La commune se dote d'une application pour diffuser en temps réel des messages d'information, de prévention, d'alerte à la population. Cette application est gratuite et illimitée pour les citoyens de la commune. Une fois l'application téléchargée sur son téléphone, l'utilisateur balaye simplement son écran avec le doigt pour prendre connaissance de ces informations.

Une note d'information destinée au public sera distribuée pour indiquer le mode d'emploi de cette application.

Cantine :

Le SIVOM du Brasson recherche des possibilités d'augmentation d'accueil pour la cantine de la rentrée scolaire 2019.

[La séance est levée à 19h45- Prochain conseil municipal le 06/04/2018 à 19h00](#)

Liste des délibérations votées :

Commune de Limoges-Fourches

11, place de l'Eglise – 77550 LIMOGES-FOURCHES – Tél. : 01 64 38 87 08 – Fax : 01 64 38 40 23
mairie@limogesfourches.fr – www.limogesfourches.fr

Commune de LIMOGES-FOURCHES : Séance du 09 mars 2018.

- Délibération n°08/2018: Nomination du secrétaire de séance du 2018.
- Délibération n°09/2018: Approbation du compte rendu du 09 février 2018.
- Délibération n°10/2018 : Approbation de l'ordre du jour de la séance du 09 mars 2018
- Délibération n°11/2018 : SDESM : Maintenance éclairage public 2018-2022
- Délibération n°12/2018 : SDESM : Enfouissement du réseau électrique – Programme des travaux 2019 – annule et remplace délibération n°101/2017.

NOM	SIGNATURES
ANDRINO Alexandra	
CHARPENTIER Philippe	
COULOT Corinne	
DE WULF Henri	
HOMBOURGER Bernard	
LECONTE Valérie	
PAPAZIAN Gil	
RIGNAULT Maryse	
ROCHE Benoît	
SIMEON Éric	
VANDEWINCKELE Fabienne	